

Le RappeL Républicain

Deuxième Année. — N° 72



DE LYON

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES { A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité
Artistique et Commerciale, 62, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité,
sont reçues

5 cent le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 3, Rue Stella (à l'entresol)

Adresse télégraphique : RAPPEL, RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS..

Lyon et départements limitrophes... Trois mois Six mois Un an
5 fr. 10 fr. 20 fr.
Autres départements 6 * 12 * 24 *
Etranger (Union Postale)..... 9 * 18 * 36 *

Samedi 12 Mars 1904

FAITS DU JOUR

L'affaire d'espionnage de la marine commence à se préciser. Le marin a été écorché à la Santé. Le prince Itchijo explique comment il entre en relations avec Martin.

La Chambre, après une question de M. Berthet sur la catastrophe du col de la Parre, a continué la discussion de la loi sur les congrégations enseignantes.

Le Président de la République vient de signer une nomination de généraux.

Une mission militaire française va être envoyée pour suivre les opérations de la guerre russo-japonaise.

Le dernier bombardement de Port-Arthur n'a produit aucun résultat sérieux. Les Japonais auraient cependant réussi à couler un steamer dans le port.

LE RAPPORTEUR DU PROJET COMBES

M. BUISSON

C'est l'homme du jour, l'artisan du projet Combes supprimant les congrégations enseignantes. C'est lui que la Loge a délégué pour enterro la Liberté avec des fleurs de rhétorique et des larmes de caïman.

Une grande renommée, venue on ne sait d'où et très certainement surfaite, accompagnait M. Buisson, député de la Seine, et l'avait même précédé à la Chambre : « Vous le verrez, disaient les uns, c'est un illustre pédagogue ! Vous l'entendrez, disaient les autres, c'est un grand orateur ! » On vit, pendant plusieurs mois, M. Buisson collaborer obscurément avec M. Rabier; on l'entendit enfin et il y eut ce jour-là, parmi ses jugicieux admirateurs, beaucoup de réaction et de désapointment. Les plus sincères reconnaissent que c'était peut-être bien un excellent pédagogue, mais que ce n'était pas un orateur ; un conférencier tout au plus. Froide comme glace, son éloquence est une tisane comme ses admirateurs eux-mêmes n'avaient qu'en faisant la grimace.

Discuteur très subtil, très attaché aux textes, c'est un de ces casuistes que Pascal a dépeints dans les *Provinciales* et l'un de ceux qui excellente le plus dans l'art des restrictions mentales, Sectaire autant qu'un homme peut l'être, il conserve néanmoins, dans le ton et dans le langage, les apparences de la modération. Il s'exprime avec une rigidité à la Robespierre et semble absolument convaincu ; mais sa sincérité ne recule pas devant les distinguo et s'accorde des fioles. Il semble même partouz qu'il les préfère un peu grosses.

On l'a bien vu pendant la discussion qui vient de s'engager à la Chambre.

Son rapport en deux tronçons sur les congrégations autorisées, et particulièrement sur les Frères des écoles chrétiennes, n'est pas sans une certaine analogie avec cette prison de 1793 que Beugnot décrit dans ses Mémoires : « Elle était tapissée d'un papier qui multipliait autour de nous les emblèmes et les mots : Liberté, Egalité, Droits de l'homme, Constitution ; il était impossible de lever les yeux sans rencontrer le mot Liberté ou des barreaux,

celui d'Egalité ou des verrous. » M. Buisson possède précisément le même genre d'originalité ; il a sans cesse le mot liberté à la bouche : Liberté, liberté chérie ! seulement, il lui donne pour emblèmes des barreaux et des verrous.

C'est ainsi, par exemple, que, si l'on respecte la liberté d'enseignement, il suppose ceux qui enseignent ; que, profondément respectueux de la liberté, il contraint les congréganistes à respecter la leur en les expulsant de leurs cloîtres ; que, dans le même moment où il ôte tous les droits aux congréganistes, il affirme laisser toute liberté aux congréganistes ; c'est ainsi, enfin, qu'il conclut : Pour les congréganistes, la mort sans phrase ; pour les congréganistes, la liberté absolue des citoyens ». Et, sauf qu'il leur interdit de se réunir, de s'associer, de vivre et de s'habiller à leur guise, de méditer dans la paix du couvent, d'enseigner, d'avoir une usine ou un commerce, il leur accorde effectivement ce même genre de liberté dont, au dire de Figaro, jouissaient les écrivains à Madrid : « Pourvu que je ne parle mes écrits ni de l'autorité, ni de la culle, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois conseurs. Pour profiter de cette douce liberté... » Celle douce liberté, M. Buisson la respecte chez autrui, comme M. Guérin respectait la loi.

On protégerait, à ce suprenant libéralisme, un peu de tolérance, de bonne grâce, de bonne foi, une dialectique moins subalterne, un penchant moins vif pour la casuistique. Il suffit d'entendre M. Buisson pendant cinq minutes pour se convaincre qu'il ignore ce qu'on doit entendre par étendu d'esprit, qu'il ne soupçonne même pas qu'il est la qualité magistrale de l'homme.

M. Buisson est né à Paris, le 20 décembre 1841, son enfance fut vagabonde. Il commença ses études dans l'Orne, à Argentan, les poursuivit à Saint-Étienne et lesacheva dans sa ville natale. S'il est exact que les voyages ferment la jeunesse, il dut être, de bonne heure, très formé. Sa santé trop délicate lui forma les portes de l'Ecole normale, sans l'empêcher, toutefois, de conquérir tous ses grades : il est licencié, agrégé et docteur.

D'abord professeur suppléant à l'Académie de Neuchâtel, il fut nommé par Jules Simon, en 1871, inspecteur primaire. Certains de ses écrits, antérieurs du reste à sa nomination, déchaînèrent contre lui les fureurs de l'évêque d'Orléans, Mgr Dupontoup. Il exigea formellement la destitution du nouvel inspecteur primaire et l'obtint.

Une fois encore, M. Buisson redévoit errant. Déligué du ministère de l'instruction publique, il alla visiter les expositions de Vienne, de Philadelphie et, à son retour, fut désigné pour l'inspection générale de l'enseignement primaire. M. Jules Ferry lui confia, en 1870, la direction de cet enseignement et nous l'entrevîmes alors à la Chambre où il avait la mission de défendre les lois scolaires sur la gratuité, l'obligation et la laïcité. Très différent alors de ce qu'il est aujourd'hui, il disait, dans un de ses discours : « Bien loin de proscrire personne, nous faisons appel, au nom de la patrie, à tous ses enfants, sans en excepter les congréganistes.

Le conseil s'est entretenu du projet portant suppression de l'enseignement congréganiste.

Aujourd'hui, M. Buisson renie ce qu'il disait en 1870. S'il reconnaît encore les bontés des congréganistes, c'est pour demander qu'on les expulse sans merci, et il verse des larmes hypocrites sur leur sort.

Ces temps derniers M. Buisson a eu des malheurs. À la suite des scandaleuses révélations de M. Charbonnel et du chantage que le f. Delpech faisait dans l'*Action* contre les agents du change, M. Buisson se démit de la présidence de l'Association nationale des Libres-Penseurs. L'âme en doul, il est descendu du fauteuil présidentiel. Il se rattrape à la Chambre où, sous son masque de huguenot libre-penseur, il cache l'âme d'un sectaire à froid et d'un jacobin dégénéré.

René RAPPÉL.

Notes Politiques

LE CAS DU GÉNÉRAL GESLIN DE BOURGOGNE

Le général Geslin de Bourgogne, l'un des nos plus distingués officiers de cavalerie, va être mis en disponibilité pour avoir déplacé aux blocards cherbourgeois.

On connaît la cause de cette disgrâce de l'minent officier : le maire blocard de Cherbourg, M. Mahieu, dans un but de réclame électorale, faisait circuler à domicile des listes de souscription pour les écoles de la ville ; une de ces listes fut remise au domicile du général Geslin de Bourgogne. Celui-ci écrivit la réflexion suivante au bas de l'imprimé : « Il ne faut pas chasser ceux qui prenaient soin des enfants ».

Cette réflexion, ouverte qu'elle est extrêmement juste, est des plus anodines et ne constitue pas un cas de rébellion contre la loi. Car, on accuse le général Geslin de Bourgogne de rébellion, tout simplement ! De plus, cette circulaire ne devait pas être retournée au maire ; si le sieur Mahieu l'a eue en sa possession, c'est par des procédés qui ne font pas honneur à sa délicatesse. Mais chacun sait que dans le Bloc on ne regarde pas à l'honnêteté et à la propreté des moyens.

Pour cette faute grave (1) le général Geslin de Bourgogne est appelé au ministère de la guerre, plus sévèrement réprimandé que s'il avait perdu une bataille, tandis que la presse ministérielle aboie à ses talons.

Résumé : Le général Geslin de Bourgogne sera mis en disponibilité ; la République de M. Combes sera sauve et les hideux blocards et mouchards de Cherbourg feront renfler le Temple des batteries d'allégresse. Pendant ce temps, la France, la vraie France, celle qu'écoure l'ignominie de tels procédés, se désole et se lamente, se demandant quand finira la tyrannie des fous et des criminels qui nous gouvernent.

Ah ! si le général Geslin de Bourgogne, au lieu d'être un militaire, simplement un militaire, était un officier politicien, fréquentant et les Loges et les antichambres ministériel, il pourrait se permettre tous les écarts, interdire la fréquentation des cercles aux soldats, transformer l'armée nationale en garde prétoriennne, et il recevrait les éloges et les félicitations des caporaux-bottiers et des mastroquets qui recevraient, en sa compagnie, la lumière du troisième appartement. — Camille DJOUUD.

Le général Geslin de Bourgogne sera mis en disponibilité ; la République de M. Combes sera sauve et les hideux blocards et mouchards de Cherbourg feront renfler le Temple des batteries d'allégresse. Pendant ce temps, la France, la vraie France, celle qu'écoure l'ignominie de tels procédés, se désole et se lamente, se demandant quand finira la tyrannie des fous et des criminels qui nous gouvernent.

Les journaux parisiens publient une note de la légation confirmant les renseignements du *Petit Journal*.

La *Libre Parole* déclare savoir, de source autorisée, que Martin aurait été en pourparlers avec l'attaché naval d'une puissance étrangère autre que celui du Japon.

Le *Petit Journal* dit que la perquisition faite au domicile de Martin n'a amené la découverte d'aucun document important.

Le concierge a remis aux magistrats une lettre arrivée vendredi à l'adresse de Martin et que ce dernier lui avait rendue en lui disant : « Voici une lettre qui ne m'est pas destinée ; veuillez la rendre au facteur ! »

Ce document a été saisi. Il était à peu près conçu en ces termes :

Monsieur Martin,

Nous vous remercions de vos offres que nous ne pouvons pas utiliser.

Nous ne pouvons pas non plus nous rendre à votre rendez-vous.

Sigé : Prince ITCUJO.

Durant la perquisition, Martin n'a cessé de protester de son innocence. Dans un de ses vêtements on a trouvé une adresse

de de cette somnolence physique et morale. La marquise ouvrit les yeux ; Claire et la baronne se retournèrent, cessant de regarder vaguement la vallée ; le marquis cache avec précipitation son carnet dans sa poche. Seul, le baron, avare de mouvements inutiles, se borna à incliner légèrement la tête.

— Monsieur et mademoiselle Derblay demandent si madame la marquise reçoit, dit le valet de pied...

A ces mots, Claire frappa imperceptiblement son fier sourcil. Le nom de l'homme par lequel, instinctivement, elle se sentait poursuivie, prononcé là, chez elle, lui déplut. Elle eut comme un pressentiment que cet étranger aurait une influence sur sa vie, et, d'avance, elle se sentit pleine de révolte.

Une amertume soudaine troubla son cœur. L'idée confuse de son abandon était déjà cependant au fond d'elle-même. Et elle se demanda comment M. Derblay, après ses démonstrations passionnées, si timides qu'elles fussent, osait se présenter au château. Bachelin, il est vrai, avait annoncé sa visite. Il s'agissait d'une sorte de conciliation sur le terrain des affaires. Mais la question d'affaires pouvait n'être qu'un prétexte. Cet homme était-il si hardi, la voyant momentanément délaissée par leduc, de concevoir la pensée de s'approcher d'elle ? Toutes ces réflexions, encore fort obscures, passèrent en une seconde dans son esprit, et furent le regard de ses grands yeux, comme pour lui donner du courage.

La marquise s'étais levée pour aller au-devant des visiteurs.

Philippe, très respectueusement, se courba devant elle, en balbutiant quelques paroles entrecoupées, dont la confusion amena un sourire sur les lèvres de la grande dame. Puis, comme pour couper court à la gêne du jeune homme,

dont la discussion doit se poursuivre cette après-midi devant la Chambre.

LE VOYAGE DE M. LOUBET EN ITALIE.

On apprend que le général menaçant des ouvriers occupés à la construction du navire de guerre *Regina-Hellen* à la Spezia, le projet de lancement du navire en présence du roi, de la reine et de M. Loubet, en avril, a été abandonné.

« On croit que M. Loubet se rendra directement à Rome. »

LE REFUS DE M. TISSIER.

Une agence d'informations nous transmet cette note suave :

« Le bruit a couru que M. Tissier, chef du cabinet du ministre de la marine, a été sollicité d'accepter un poste dans les finances et qu'il a refusé pour cette raison qu'il ne croyait pas avoir démissionné. »

Autrement dit, si M. Tissier estimait avoir démissionné, il accepterait, comme un châtiment de ses fautes, un poste dans les finances.

Quelle terrible punition !

PARIS, 11 mars.

Le général Ondry, commandant la 9^e division d'infanterie à Orléans, est nommé au commandement du quatrième corps d'armée.

Le général Villon, commandant l'Ecole Polytechnique, est nommé inspecteur permanent des fabriques de l'artillerie.

Le général Corbin, gouverneur de Besançon, est nommé commandant de l'Ecole Polytechnique.

NOMINATIONS DE GÉNÉRAUX

Paris, 11 mars.

Le général Ondry, commandant la 9^e division d'infanterie à Orléans, est nommé au commandement du quatrième corps d'armée.

Le général Villon, commandant l'Ecole Polytechnique, est nommé inspecteur permanent des fabriques de l'artillerie.

Le général Corbin, gouverneur de Besançon, est nommé commandant de l'Ecole Polytechnique.

PARIS, 11 mars.

Le général Ondry, commandant la 9^e division d'infanterie à Orléans, est nommé au commandement du quatrième corps d'armée.

Le général Villon, commandant l'Ecole Polytechnique, est nommé inspecteur permanent des fabriques de l'artillerie.

Le général Corbin, gouverneur de Besançon, est nommé commandant de l'Ecole Polytechnique.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Paris, 11 mars.

La commission de législation fiscale a nouveau discuté au sujet de l'impôt sur le revenu. Elle a maintenu sa résolution antérieure d'instaurer un impôt, analogue au système en vigueur en Angleterre, et elle a écarté l'impôt global, genre armement.

La commission a en outre résolu de prendre pour cadre des cédules les contributions directes existantes ; enfin, elle a décidé que dans chaque cédule l'impôt serait établi suivant un tarif dégressif.

PARIS, 11 mars.

Le général Ondry, commandant la 9^e division d'infanterie à Orléans, est nommé au commandement du quatrième corps d'armée.

Le général Villon, commandant l'Ecole Polytechnique, est nommé inspecteur permanent des fabriques de l'artillerie.

Le général Corbin, gouverneur de Besançon, est nommé commandant de l'Ecole Polytechnique.

L'ESPIONNAGE À LA MARINE

Bloquer le fleuve et à couler la canonnière *Stouch*, en cas de marche des Japonais sur la ville, que les troupes russes évacuerait probablement.

Saint-Pétersbourg, 11 mars. On n'a aucun décret officiel, compilant la dépêche de l'amiral Alexeïff arrivée cette nuit, mais on me dit que le bombardement n'a pas duré plus d'une heure, à une distance de 13 kilomètres environ.

On ne sait pas si les Japonais ont repris la position de combat ou de blocus. Les glaces du nouveau Lao-Kai fondent. On croit que les tentatives de débarquement des golfeurs Lao-Tung et coréen ne tarderont pas.

D'après un officier de l'état-major, la nouvelle attaque se produisait cette fois de flanc, constitue une reconnaissance offensive, car si les Japonais avaient vaincu une attaque décisive, ils seraient venus avec plus de 14 navires.

Les opérations japonaises ont été retardées au-delà des calculs de leur état-major. Le débarquement des troupes en Corée est plus lent qu'on ne le croyait et gêné, car l'escadre de Vladivostock, avec ses croiseuses rapides qui ont d'énormes soutes à charbon, est escortée par le *Léna*, de la flotte volontaire, qui porte, outre son artillerie, une grande provision de charbon.

Lucr marche en avant en Corée est en outre entravée par les rigueurs de la saison et les obstacles du terrain. Sur la mer, les tempêtes continues contrarient beaucoup la flotte japonaise qui profite de cet arrêt forcée pour faire des reconnaissances offensives en vue d'attaques futures plus décisives.

LES JAPONAIS EN CORÉE

Londres, 11 mars. Une dépêche de Tokio au *Daily Chronicle* dit que trois divisions japonaises se sont transportées dans le nord de la Corée et ont commencé leur marche en avant. Deux corps d'armée composés de six divisions auraient déjà été mobilisés. La dépêche ajoute que deux sous-marins sont arrivés par chemin de fer à Vladivostock, venant du Port-Arthur.

Une dépêche de Kin-Tchéou au *Daily Chronicle* (de source chinoise !?) dit que la voie ferrée entre Kharbin et Vladivostock aurait été détruite sur une longueur de deux kilomètres et que les communications télégraphiques seraient interrompues.

Le *Daily Express*, feuille très sujette à caution, publie une dépêche de Nagasaki disant que jusqu'à présent 200.000 hommes ont quitté le Japon pour la Corée et la Mandchourie.

Une dépêche de Shanghai au *Times* dit qu'il a été décidé de placer l'armement de la canonnière *Mandjou* sous la garde d'un croiseur chinois.

Une dépêche de Victoria (Colombie britannique) dit que le capitaine anglais Hill, qui a servi à bord du croiseur japonais *Nissin* et qui vient d'arriver à Victoria, raconte que les Japonais renflouent le *Vorayag* et qu'ils réussiront à l'incorporer dans leur flotte. D'après cet officier, les Russes n'auraient endommagé aucun navire de guerre japonais. On voit que, sous n'importe quelle latitude, les Anglais prennent facilement leurs désirs pour des réalités.

LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE.— LE TSAR ET GUILLAUME II

Paris, 11 mars. Une dépêche de Saint-Pétersbourg au *Figaro* dit que la lettre affectueuse adressée par le roi d'Angleterre au tsar a produit, dans les hautes sphères russes, une excellente impression, qui s'est immédiatement traduite par une invitation faite aux journaux de tempérer leurs polémiques vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

On rapporte une nouvelle manifestation de la cordialité des rapports existant entre l'empereur d'Allemagne et le tsar. Ce dernier, désireux de confronter à une opinion compétente et désinteressée les rapports qui lui sont fournis sur la marche des événements en Extrême-Orient, a demandé Guillaume II de lui communiquer directement, au fur et à mesure des événements, l'opinion qu'il en a.

L'AMIRAL SKYDLOFF

Londres, 11 mars. On télégraphie de Sébastopol au *Daily Graphic*:

« Le bruit court que l'amiral Skrydloff, commandant en chef la flotte de la mer Noire, sera nommé au commandement de la nouvelle flotte de la Baltique, qui partira, croit-on, pour l'Extrême-Orient vers la mi-juin. »

LES OFFRES DE MÉDIATION

Washington, 11 mars. Une des puissances neutres qu'il n'est pas possible de nommer se serait assurée de quelle façon la Russie et le Japon accueilleraient une offre de médiation.

Le Japon ne désire prêter l'oreille à aucune proposition de médiation ; il est parfaitement satisfait de la marche des événements. Le Russie a répondu qu'il ne pouvait être question de médiation en ce moment et qu'il serait impossible d'en parler, tant qu'elle n'aurait pas battu le Japon sur terre et infligé une défaite décisive.

UNE RUSE DES JAPONAIS DEVANT PORT-ARTHUR

Saint-Pétersbourg, 11 mars.

Il paraît qu'avant l'attaque nocturne du 9 mars, les Japonais essayaient déjà par la ruse de boucher l'entrée de Port-Arthur en tentant d'y faire couler un énorme steamer de commerce chargé de fer. Il entra dans la passe, se placa de travers et signala qu'il était en détresse, qu'une voie d'eau s'était déclarée et que les pompes ne fonctionnaient pas. Les Russes qui ne se doutaient de rien apportent des prêts et remorquent le steamer dans le port où, malgré les efforts pour le sauver, il coula. C'est seulement plus tard que les Russes s'aperçurent que leur bonne foi avait été surprise, c'est alors que les Japonais décidèrent de renouveler la tentative avec quatre brûlots.

JAPON ET CORÉE

Tokio, 11 mars. Le Japon et la Corée ont signé, hier, le traité de concession du chemin de fer de Wiju à Séoul.

MISSION MILITAIRE FRANÇAISE SUR LE THÉÂTRE DE LA GUERRE

Paris, 11 mars. Le *Temps* dit que la mission française qui suivra les opérations avec l'état-major russe est dès à présent constituée. La nouvelle ne sera pas officielle avant la semaine prochaine. Elle aura pour chef le général Sylvestre, commandant une brigade à Paris, ancien officier d'ordonnance du Président de la République.

M. Sylvestre sera vraisemblablement accompagné de deux officiers, un chef d'escadron d'artillerie et un capitaine d'infanterie.

Le *Temps* croit savoir qu'une mission militaire, dont la composition n'est pas fixée, sera également envoyée au Japon.

C'est seulement vers le 10 avril que les officiers étrangers sont attendus à Moukden.

Le *Temps* note également que le général Dragomiroff, ancien généralissime, est, depuis quelques jours, très malade.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à 2 h. 45 ; M. Brisson préside.

La Catastrophe de la Parre

M. Berthet pose une question au sujet de la catastrophe de la Parre. M. Berthet rappelle la promesse faite par le ministre de la guerre de faire tous ses efforts pour modérer l'alphismie exagérée de certains commandants.

M. Berthet lit une lettre d'un capitaine qui a participé à l'expédition du 22 février de laquelle il ressort, par les détails donnés sur la marche entreprise, que celle-ci a été conçue et exécutée avec une grande imprudence.

M. Berthet. — La troupe est arrivée la nuit à Barcoulonne, après 24 heures de marche dans la neige. Il s'agissait de reconnaître un col dont l'accès est dangereux même en été. La marche avait été déconsidérée par des agents forestiers ; on était parti absolument sans précautions. C'est grâce à la lanterne apportée par le capitaine, auteur de la lettre, que le détachement a survécu. Il n'y avait ni médecin, ni guide.

Le décret de la commission, voté par 336 voix contre 165, a été renvoyé à la commission.

M. Coutant demande la discussion immédiate de sa proposition sur les incompatibilités.

M. Chaumé déclare qu'une pareille proposition ne peut être discutée ainsi à l'improviste.

M. Guyot-Dessaigneau, au nom de la commission, s'engage à déposer le rapport au plus tard dans 15 jours.

Un article additionnel de M. Lasiès, à la proposition Coutant, au sujet des agents de change, avocats du ministère, est repoussé par 283 voix contre 47.

La séance est levée à 7 h. 50 ; séance lundi.

Comme conseils ou liquidateurs des biens des congrégations.

M. Deville et de Pressensé déposent une autre motion tendant à écarter des adjudications de l'Etat les maisons de commerce qui ont pour conseil des membres de la Chambre.

M. Ripert réclame l'urgence et la discussion immédiate de sa motion.

M. Brisson. — Une discussion aussi grave ne peut être discutée au pied levé.

M. Deville propose de renvoyer les deux motions à une même commission.

M. Coutant donne lecture d'une proposition sur les incompatibilités parlementaires ; sa proposition est renvoyée à la commission du suffrage universel.

L'Urgence en faveur de la motion Ripert est prononcée par 288 voix contre 236.

M. Ripert insiste pour la discussion immédiate, et M. Deville pour le renvoi à la commission.

Le renvoi à la discussion est ordonné par 407 voix contre 447.

L'urgence de la motion Deville est votée par 336 voix contre 165. La motion est renvoyée à la commission.

M. Coutant demande la discussion immédiate de sa proposition sur les incompatibilités.

M. Chaumé déclare qu'une pareille proposition ne peut être discutée ainsi à l'improviste.

M. Guyot-Dessaigneau, au nom de la commission, s'engage à déposer le rapport au plus tard dans 15 jours.

Un article additionnel de M. Lasiès, à la proposition Coutant, au sujet des agents de change, avocats du ministère, est repoussé par 283 voix contre 47.

La séance est levée à 7 h. 50 ; séance lundi.

INCIDENTS SCOLAIRES DE PRAGUE

Entre étudiants slaves et étudiants allemands

Vienne, 11 mars.

Les manifestations de Prague continuent chaque jour sur le Graben contre les étudiants allemands. Les jeunes filles elles-mêmes s'en mêlent.

Les étudiants allemands de Vienne, pour protester contre les affaires de Prague, avaient organisé mercredi un cortège avec insignes et drapés, qui a parcouru toute la ville en plein midi, avec plus de 2.000 étudiants y ont pris part ; l'ordre d'affaires a été parfait.

Hier, les étudiants slaves ont voulu, à leur tour, organiser une promenade semblable. Les manifestations se sont renouvelées dans la soirée sur le Graben et la place Venceslas. Des morceaux de tuiles et de briques ont été utilisés comme projectiles. Vers huit heures, on a requisitionné la troupe qui bientôt a débordé les deux places. La police a dispersé les manifestants. Quarante arrestations ont été opérées.

De leur côté, un millier d'étudiants allemands de Vienne s'étaient massés sur le perron de l'Université, chantant des chants allemands. Trois cents étudiants slaves, armés de batons, sont montés à l'assaut du perron. Celle-ci se trouve formellement engagée. Le ministre qui le devait de se préoccuper de la vie des soldats a frappé de la plus forte peine dont il puisse disposer. (Très bien, très bien.)

L'incident est clos.

Une proposition de M. Cornudet, suivant laquelle toute discussion d'interpellation devra venir à la date fixée est renvoyée à la commission.

LA SUPPRESSION DES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES

On continue la discussion sur l'enseignement congréganiste.

CONTRE-PROJET LOQUES

M. Loques présente un contre-projet interdisant l'enseignement aux congrégations, associations confessionnelles, de quelque culte que ce soit, mais l'autorisation dans toutes les colonies françaises. L'enseignement supérieur serait cependant sous le contrôle de l'Etat.

M. Loques. — Je ne comprends pas que l'on fasse la guerre à la soutane sans poursuivre les juifs ou les protestants. Il n'y aura rien de changé après le vote du projet du gouvernement, au lieu d'avoir des hommes en moins, nous aurons deniers des moines déguisés en hommes. (Applaudissements, rires.)

M. Loques n'est que médiocrement écouté par la gauche. Il proteste contre la loi en discussion.

Le contre-projet Loques est repoussé par 321 voix contre 3. (Hilarie.)

CONTRE-PROJET PÉRET

M. Péret présente un autre contre-projet dont voici le 4^e article :

« L'enseignement de quelque ordre qu'il soit ne peut être donné par une congrégation. Les congrégations autorisées en vue de l'enseignement seront dissoutes dans un délai de cinq ans. Seront formés dans le même délai les établissements d'enseignement des congrégations autorisées en vue de plusieurs objets, sauf ceux dans lesquels l'enseignement est donné à des enfants hospitalisés. »

M. Péret est écouté par la gauche. Il proteste contre la loi en discussion.

Le contre-projet Loques est repoussé par 321 voix contre 3. (Hilarie.)

CONTRE-PROJET PÉRET

M. Péret présente un autre contre-projet dont voici le 4^e article :

« L'enseignement de quelque ordre qu'il soit ne peut être donné par une congrégation. Les congrégations autorisées en vue de l'enseignement seront dissoutes dans un délai de cinq ans. Seront formés dans le même délai les établissements d'enseignement des congrégations autorisées en vue de plusieurs objets, sauf ceux dans lesquels l'enseignement est donné à des enfants hospitalisés. »

M. Péret est écouté par la gauche. Il proteste contre la loi en discussion.

M. Péret. — Je ne crois pas que l'Etat ait à se montrer généreux à l'égard des associations qui reconnaissent sa souveraineté.

M. Plichon. — N'êtes-vous pas l'avocat d'un litige ? (Bruit, cri : A l'ordre.)

M. Brisson. — Je suis convaincu qu'un vieux parlementaire comme M. Plichon ne renouvelera pas sa question.

M. Plichon. — Je m'étonne que les avocats députés se fassent les avocats d'office. (Bruit.)

M. Plichon est rappelé à l'ordre.

M. Péret lui reproche de manquer de courtoisie. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Buisson ne relève dans le projet de la commission et le contre-projet Péret qu'une différence de rédaction. M. Buisson invite M. Péret à renoncer à son contre-projet et à le renouveler lors de la discussion sous forme d'amendement aux articles.

LA DISCUSSION DES ARTICLES

M. Péret accepte cette proposition.

On passe à la discussion des articles.

M. Rosambo proteste contre l'article 1 et dit que ses électeurs l'ont envoyé à la Chambre pour défendre la croix contre le triangle. (Applaudissements à droite.)

L'orateur parle de l'alliance du protestantisme et du judaïsme contre le catholicoïsme et reproche à la majorité de négliger les services rendus par la religion.

Puis c'est M. du Halgouët qui vient ensuite défendre les congrégations.

On cri : A lundi, à demain !

Un scrutin est ouvert sur une proposition tendant à renvoyer la suite de la discussion à demain. Il donne lieu à pointage.

Le résultat : pour le renvoi 271, contre 278.

MOTIONS DIVERSES

M. Brisson annonce le dépôt par M. Ripert d'une motion invitant le gouvernement à prendre des mesures afin que les députés avocats ne puissent être choisis

Le *Temps</*

électres, le Baptême du Chant de la Cloche, légende dramatique ; le premier acte en entier de l'Alceste de Gluck ; le motif de Vittora O vos omnes, etc., etc.

La location sera ouverte jusqu'au 14 mars pour les membres de la Schola et à partir de cette date pour le public, chez M. Dulieux, rue de l'Hôtel de Ville n° 98.

Une conférence. — Nous apprenons que M. Capin-Albancet, dont on connaît la campagne vigoureuse et documentée contre la France-Macronnerie, fera prochainement une conférence aux Folies-Bergère, sous les auspices d'un comité populaire lyonnais.

Cette conférence ne peut manquer d'intéresser vivement nos compatriotes qui ignorent le rôle prépondérant joué par la secte dans notre ville et dans le pays tout entier.

Un legs au Musée archéologique. — Par son testament photographe en date du 10 juin 1902, M. Arthur-Auguste Broleau, ancien président du tribunal de commerce de Lyon, décédé le 23 février 1904, a légué à la ville de Lyon, sous la condition expresse que ces objets seront placés au musée archéologique du Palais Saint-Pierre, dans des vitrines ou en tous cas sous des étiquettes rappelant son nom :

1^{re} La vaisselle byzantine qui a figuré à l'exposition rétrospective de Lyon et fut reproduite à ce moment en photographie ;

2^{me} La plaque en émail, sur griseaille, représentant une crucifixion attribuée à Cuypt.

3^{me} Huit manuscrits ou livres d'heures, indiqués dans le catalogue imprimé de sa bibliothèque sous les n° 15, 59, 100, 102, 409, 410, 447 et 450.

4^{me} Onze pièces lyonnaises, six pièces artistiques françaises ou étrangères, trois sceaux et un poids à prendre, au choix, dans son meuble.

Fête des Etudiants lyonnais. — La jeunesse de nos Facultés a décidément résolu de nous donner de nombreuses preuves de sa bonne gaîté.

Après l'électre manifestement d'art que son bal offre chaque année, voici qu'en nous donne pour jeudi 24 mars *Piv-Orvit*, revue en trois tableaux, jouée à l'Horloge avec le concours des artistes du concert. Les auteurs : Quatre-z-étudiants esprits aimables ont semé dans un cadre élégant du comique, des saillies et des calembours et ajouté à tout un intérêt jamais languissant.

Nous n'avons qu'un regret, c'est que la représentation n'ait pas de lendemain et que *Piv-Orvit* ne veuille garder l'affiche qu'un jour, le 24 mars.

Société populaire d'économie sociale. — Mardi, 8 mars dernier, a eu lieu, à la Société populaire d'économie sociale, une conférence de M. Etienne Fougère, administrateur de la Mutualité scolaire et de l'Union sociale du 6^e arrondissement, sur « L'Ecole populaire libre des temps modernes ». Ce sujet, tout d'actualité, a attiré à cette réunion un nombreux auditoire qui n'a point dû regretter l'heure exquise qu'elle a passée sous le charme de la parole facile du conférencier.

Celui-ci, après avoir envisagé les diverses phases par lesquelles passe la liberté d'enseignement depuis l'antiquité jusqu'au projet de M. Combès, tantôt accordée par l'arbitraire d'un gouvernement absolutiste pose nettement la question de l'avenir. Au jour où les Congrégaçons n'auront plus le droit d'enseigner, que restera-t-il à faire ? A organiser l'école libre sur une base nouvelle où elle sera inexpensive, à la placer sous la sauvegarde même des familles associées pour diriger et contrôler elles-mêmes l'éducation de leurs enfants. Cette œuvre, déjà tentée avec succès à Lyon, par M. Boret, qui a tondé l'école Saint-Joseph sur ce principe, au Grand-Lemps, par M. Llonnel, doit être de plus en plus prêchée et développée, car c'est aux pères de famille qu'il appartient aujourd'hui de sauvegarder leurs droits en fondant « l'école populaire libre ».

Syndicat horticole lyonnais, 1, place d'Albon. — Le samedi 12 mars, à huit heures précises, conférence de M. Deville, professeur départemental d'agriculture.

Sujets traités : Conservation de quelques légumes et fruits ; maladies des plantes potagères ; engrangements chimiques appropriés à la culture des légumes et des arbres fruitiers ; distribution des formules recommandées.

Figures contemporaines, 1^{re} série. — Ouvrage de 300 pages avec nombreux portraits, par Joseph Maini, pris 3 fr. 50. Port en sus.

Nous rappelons que l'ouvrage de notre collaborateur est sur le point de paraître. On peut souscrire aux bureaux du *Rappel* ou dans les librairies de Lyon.

Concert de Mme Montesson-Laprot. — Mercredi, nous assistions au concert que donnait Mme Montesson-Laprot, une jeune artiste, pianiste qui joint un mécanisme parfait à une justesse d'interprétation excellente.

Deux pièces anciennes de Scarlatti et de Rameau, jouées avec beaucoup de légèreté, ont été admirablement interprétées, ainsi que la *Battaille à la Interne*, de Pugno. Le morceau final des *Bichères*, de Th. Dubois, a été entendu avec une force de poignet remarquable.

Mme Seguin, qui apportait son concours à cette soirée, chanté avec une méthode parfaite, le délicieux air de la *Fête enchanteresse*, de Mozart, et a fait apprécier tout le charme de sa jolie voix dans une des plus belles pages de Schumann : le *Doux appétit*, de Widon, avec accompagnement de piano et violon, a été brillamment exécuté.

Mme Chanot s'est montrée parfaite dans le rôle ingrat de pianiste accompagnatrice.

Société Sportive du Rhône. — C'est dimanche 20 mars que la Société Sportive du Rhône donnera sa première réunion de printemps sur son coquet hippodrome de Villeurbanne.

La clôture des engagements pour cette journée aura lieu mardi prochain 25 mars, avant deux heures, au secrétariat de la Société, 15, place Bellecour, à Lyon ; pour le prix du Rhône (trot) ; prix d'Anney (trot) ; prix Ténébreuse (platé) ; Military (platé) ; A Paris, le même jour, il offrira à un prix dérisoire vingt boules à jouer.

Envoi Franco des conditions de courses.

Les Danseurs Réunis. — C'est enfin ce soir, à 10 heures 45, le 21st grand bal paré, masqué et travesti, des Danseurs Réunis, dans la grande salle des Folies-Bergère, transformée en un vrai jardin d'hiver, avec embrasement général de la salle à l'électricité.

Les bienfaiteurs. — Voici les noms des personnes qui ont fait des legs à des établissements de bienfaisance ou d'utilité publique dans le département du Rhône :

Légs de M. Gabriel, dit Antoine Lavader, domicilié à Saint-Genis-Laval et décedé ; au Bureau de Bienfaisance, deux francs.

Légs de Mine veuve Lavadière, née Ga-

ron, domiciliée à Saint-Genis-Laval et décedée ; au Bureau de Bienfaisance de Saint-Genis-Laval, deux cents francs.

Légs de M. Léonard Numéro, domicilié à Messimy (Rhône) et décédé : « Mes légendes universelles fournissent à la commune de Messimy et feront plaisir à Jours frais six lanternes pour l'éclairage public de Messimy, aux endroits qui seront indiqués par le maire et aux époques qu'il fixera, mais seulement à l'extinction de la lueur. Je laisserai à ma femme. Mes légendes universelles feront inscrire sur les verres des lanternes les lettres N°... »

Légs de M. Rivoire, domicilié à Valsonne et décédé : à la Fabrique de Valsonne, 200 francs.

Bal Militaire. — Le 12^{me} grand bal militaire donné au profit de l'œuvre des petites filles des soldats aura lieu le samedi 12 mars courant, à 10 heures, dans les salons Monnier, place Bellecour, 31.

Cette fête placée sous le haut patronage de M. le gouverneur militaire de Lyon, promet d'être particulièrement brillante cette année.

Exposition canine de Lyon. — L'exposition canine, organisée chaque année par la Société canine du Sud-Est, aura lieu, comme les années précédentes, sur le cours du Midi et durant la semaine du concours hippique qui attire dans notre ville tous nos fervents sportmen de la race.

LA MULATIERE. — *Groupe amical 1904-1905.* — Les jeunes gens faisant partie de ce groupe et ceux désirant en faire partie sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 12 mars, à 8 heures, café Spitzer, rue des Ateliers.

OULLINS. — *Crète du tissage mécanique.* — La troisième grande réunion publique a eu lieu jeudi soir, brasserie des chemins de fer. Au cours de cette réunion une commission de résistance à la grève a été créée.

Cette commission s'est réunie hier soir au café Malibran.

Organisation d'un banquet.

TASINIA-LE-DIMIUNE. — *Conseil municipal.* — Le conseil municipal de cette commune se réunira le 27 mars, les amateurs d'art qui vontront admirer les œuvres des maîtres parisiens, tels que Roll, II. Martin, Harpignies, Cormon, Blanche, Cottet, Thaulow, Zuber, Tony Robert, Fleury, Dauchez, Guiguet, Thuner, Gagliardi, Berthon, Guiraud de Scévola, Guilleminet, Berthoud, Frappa, Evers, Dagnac, Rivière, Boutigny, Meslé, Roussel, Abel Falivre, Jourdeuil, etc., etc.

Constantinopole, 11 mars. — On prétend que la ville lâchée s'est rendu à la prison de la Santé où il a confié longuement avec Martin, inculpé d'espionnage.

Action Libérale Populaire. — Sous les auspices du comité régional lyonnais, il se prépare au Grand-Lemps (Isère), pour le dimanche 25 mars, une importante manifestation illégale.

Ainsi, il aura lieu un grand banquet politique, puis à trois heures, se tiendra une réunion à laquelle prendront la parole MM. Goujou et Riquet, sénateur ; M. de Gailhard-Bancet, député, et M. Pierre-Lenail, avocat à la Cour de Lyon.

Ce même jour une conférence aura lieu à la Salle des Arts (Ain), par les soins du comité régional.

Groupes nationalistes de Saint-Just. — Tous les adhérents et amis soient priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 19 mars, à 8 heures 45 du soir, salle Joubey, rue de Trion.

Communications et Avis Divers

Anciens soldats du 133^e de ligne. — Un groupe d'anciens soldats du 133^e de ligne (classe 1873) viennent leurs camarades de la même classe de bien vouloir faire parvenir leur adresse, avant le 20 mars, au café du Centre, 193, boulevard de la Croix-Rousse, pour une communication amicale à leur faire part.

Société fraternelle des combattants de la 1^{re} armée. — Le tirage au sort a été effectué et les résultats sont connus.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Les négociations continuent entre les gouvernements de Sofia et de Constantinople.

Société de tir de Lyon. — *École de tir.* — Le comité rappelle que le tirage de la tombola aura lieu le 27 mars à 4 heures du soir, dans des salles d'exposition. Des billets de tombola sont en vente à l'entrée, prix 0 fr. 50.

L'exposition est ouverte de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Société des Artistes Lyonnais (pavillon du Charitable). — Le troisième salon de cette société fermera le 27 mars, les amateurs d'art qui vontront admirer les œuvres des maîtres parisiens, tels que Roll, II. Martin, Harpignies, Cormon, Blanche, Cottet, Thaulow, Zuber, Tony Robert, Fleury, Dauchez, Guiguet, Thuner, Gagliardi, Berthon, Guiraud de Scévola, Guilleminet, Berthoud, Frappa, Evers, Dagnac, Rivière, Boutigny, Meslé, Roussel, Abel Falivre, Jourdeuil, etc., etc.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Les négociations continuent entre les gouvernements de Sofia et de Constantinople.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Société fraternelle des combattants de la 1^{re} armée. — Le tirage au sort a été effectué et les résultats sont connus.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Société fraternelle des combattants de la 1^{re} armée. — Le tirage au sort a été effectué et les résultats sont connus.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Société fraternelle des combattants de la 1^{re} armée. — Le tirage au sort a été effectué et les résultats sont connus.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Société fraternelle des combattants de la 1^{re} armée. — Le tirage au sort a été effectué et les résultats sont connus.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Société fraternelle des combattants de la 1^{re} armée. — Le tirage au sort a été effectué et les résultats sont connus.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Société fraternelle des combattants de la 1^{re} armée. — Le tirage au sort a été effectué et les résultats sont connus.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Société fraternelle des combattants de la 1^{re} armée. — Le tirage au sort a été effectué et les résultats sont connus.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Société fraternelle des combattants de la 1^{re} armée. — Le tirage au sort a été effectué et les résultats sont connus.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater au printemps.

Société fraternelle des combattants de la 1^{re} armée. — Le tirage au sort a été effectué et les résultats sont connus.

Constantinopole, 11 mars. — On signale de nouvelles rencontres entre les irrégulières et les Macédoniens.

Les bandos se réorganisent. La Porte prend de sévères mesures, mais on croit qu'elles n'empêcheront pas l'insurrection d'éclater

